

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 004-472/14/CC

**■ Approbation d'une convention de financement avec la Ville de Marseille et, Marseille Rénovation Urbaine pour l'étude de définition des aménagements urbains pour l'achèvement de la Rocade L2 Nord à Marseille.
DIFRA 14/12045/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Etat et la Société de la Rocade L2 (SRL2) ont signé le 10 octobre 2013 un contrat de Partenariat Public Privé (PPP) portant sur la réalisation de l'A507 (Rocade L2). Cette autoroute urbaine est constituée de deux sections :

- La section L2 Est, de l'échangeur Florian à Frais-Vallon, déjà en partie aménagée en tranchées couvertes,
- La section L2 Nord entre l'échangeur des Arnavaux et l'échangeur de Frais Vallon.

La mise en service de la Rocade L2 est envisagée en octobre 2017.

La L2 Nord traverse des quartiers d'habitat social dont la rénovation urbaine a été engagée depuis 2011 sous l'égide du G.I.P. Marseille Rénovation Urbaine (MRU), dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Saint Barthélemy-Picon-Busserine et de Malpassé.

En 2011/ 2012, lors de la mise au point du programme fonctionnel détaillé de la L2 qui a servi de base contractuelle aux propositions des candidats du PPP, l'Etat, MPM, MRU, et la Ville de Marseille ont réalisé un travail spécifique afin de préciser les projets urbains (voirie, espaces publics, équipements divers) et les projets de transports. Cette réflexion concernait les secteurs en tranchées couvertes et les abords de l'infrastructure autoroutière.

Depuis, la SRL2 a approfondi les études et plusieurs dispositions (géométrie de la Rocade, rétablissements hydrauliques, nivellements) ont été modifiées par rapport aux propositions du groupe de travail.

Le projet ayant ainsi évolué, il est devenu aujourd'hui nécessaire de vérifier et d'améliorer la cohérence entre la L2 Nord et l'ensemble des projets d'infrastructure et d'aménagement prévus par les collectivités, MPM et la Ville de Marseille.

Pour des raisons d'efficacité et de cohérence des réflexions, les deux collectivités ont décidé, en accord avec l'Etat, de confier à MRU le pilotage des études d'insertion urbaine de la L2 Nord.

**Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

Pour la définition des aménagements de surface de la dalle, et afin d'insérer la Rocade L2 dans son environnement proche, les prestations attendues pour cette mission se décomposent de la façon suivante :

* Missions forfaitaires :

- Synthèse des études urbaines et techniques, clarification des enjeux et des priorités urbaines,
- Définition d'une ligne de BHNS,
- Définition de rétablissement de voirie,
- Définition des aménagements de parachèvement sur les secteurs Picon-Font-Vert-Busserine et Oliviers Malpassé St Jérôme, avec plans de synthèse.

Missions complémentaires d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour apporter une expertise technique ponctuelle.

Le coût de l'ensemble de ces missions est estimé à 240 000 euros TTC, auquel MPM et la Ville de Marseille participent à hauteur de 50%.

La convention ci-annexée définit les modalités de financement ainsi que les conditions de réalisation des études de définition.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la convention de financement pour l'étude de définition des aménagements urbains en parachèvement de la L2 Nord, entre la Ville de Marseille, MRU et MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de financement pour l'étude de définition des aménagements urbains pour l'achèvement de la L2 Nord, avec la Ville de Marseille et Marseille Rénovation Urbaine.

Article 2 :

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 004-472/14/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2014 et suivants de la Communauté Urbaine sous le numéro d'opération : 2011/00086 - Nature : 204 112
Fonction : 822- Sous politique : C311

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER